

Communiqué
5 mars 2026

Adoptée le 5 mars 2007, la loi DALO faisait suite à une mobilisation de la société civile : les rapports du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, le plaidoyer des associations réunies dans la « Plateforme DALO », l'action des « Enfants de Don Quichotte ».

Dix-neuf ans après, nous constatons que l'État n'assume pas l'obligation de résultat inscrite dans la loi. Plus de 100 000 ménages reconnus prioritaires au titre de la loi DALO attendent d'être relogés, certains d'entre eux depuis plus de cinq ans. Bien qu'il soit régulièrement condamné par les tribunaux, l'État renonce à prendre les mesures indispensables au respect de la loi. Au cours des dernières années, il s'est même désengagé, laissant se développer le sans-abrisme, le mal-logement, et un renchérissement du prix du logement qui affecte tout le monde.

C'est pourquoi les associations signataires ont décidé d'engager une campagne pour remettre le droit au logement dans le débat public. Cette campagne se déroulera entre le 5 mars 2026 et le 5 mars 2027. Elle donnera lieu à des publications et à des événements tout au long de l'année.

Aujourd'hui, les associations ouvrent la campagne en publiant un manifeste qui s'adresse à la fois aux politiques et aux citoyens. Elles demandent aux premiers de placer au cœur des politiques le droit à un logement décent, indépendant et abordable. Elles appellent les seconds à exiger le respect du droit et à rejeter les discours de haine et de division qui ne servent qu'à dissimuler le renoncement à agir.

*Association DALO – ATD Quart Monde – CNDH Romeurope – Collectif Handicaps –
Confédération générale du logement – FAPIL – Fédération des acteurs de la solidarité –
Fondation pour le logement des défavorisés – Habitat et Humanisme – Les Enfants du canal –
Ligue des Droits de l'Homme – Médecins du monde – Secours Catholique – Solidarités Nouvelles
pour le Logement – Soliha – UNAFO*

Contact presse : DALO2027@assodalo.org